

A

(N^o 154.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1849.

Crédit supplémentaire de 80,000 francs au Département des Travaux Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi, que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, tend à ouvrir au Département des Travaux Publics un crédit complémentaire de quatre-vingt mille francs (80,000 francs), pour faire face aux dépenses résultant des travaux entrepris dans le but d'améliorer le régime des eaux du sud de Bruges.

La loi du 28 mars 1847 a mis à la disposition du Gouvernement, pour l'exécution de ces travaux, un crédit de 580,000 francs.

Le tableau ci-annexé indique non-seulement l'emploi qui a été fait du montant de ce crédit, mais fait, en outre, connaître que, pour solder intégralement les dépenses résultant de l'établissement du canal d'écoulement entre le hameau de Moerbrugge et le canal de Zelzaete à la mer du Nord, et destiné à améliorer le régime des eaux du sud de Bruges, le Gouvernement aura besoin d'une dernière somme de 80,000 francs, égale au crédit complémentaire qui vous est aujourd'hui demandé.

L'insuffisance du crédit de 580,000 francs, alloué par la loi du 28 mars 1847, provient uniquement des expropriations nécessitées pour cette construction, et dont le coût dépasse la somme de 150,000 francs, y compris les frais de justice.

Il est à remarquer que cette insuffisance sera en partie comblée, dans un avenir prochain, par le produit de la vente des terrains sur lesquels on a fait des dépôts de terre, et qui deviendront inutiles après l'achèvement des travaux.

Ces terrains sont estimés de la manière suivante :

1° Ceux situés entre Damme et le canal de Zelzacte, à . . . fr.	4,800 00
2° Ceux entre Damme et la chaussée de Lophem, à	<u>9,210 00</u>
Total. fr.	<u><u>14,010 00</u></u>

Le Ministre des Travaux Publics,
H. ROLIN.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Travaux Publics
et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera aux Chambres, en
Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Le crédit de trois cent quatre-vingt mille francs (380,000 francs), ouvert au Département des Travaux Publics par l'art. 5 de la loi du 28 mars 1847, et destiné à améliorer le régime des eaux du sud de Bruges, est augmenté de quatre-vingt mille francs (80,000 francs).

ART. 2.

Ce supplément de crédit, qui formera l'art. 75 du budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1849, sera prélevé sur l'excédant de ressources prévu par la loi des voies et moyens de cet exercice.

Donné à Laeken, le 28 février 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

H. ROLIN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXE.

*Crédit de 380,000 francs consacré aux travaux entrepris dans le but d'améliorer
le régime des eaux du sud de Bruges.*

Sommes dépensées ou engagées :

Les travaux d'établissement du canal d'évacuation entre le hameau de Moerbrugge et le canal de Zelzaete à la mer du Nord, ont été adjugés moyennant une somme de fr.	210,211 61
Les travaux de construction d'un siphon sous le canal de Gand à Bruges ont été entrepris moyennant une somme de	49,955 83
Les travaux de construction d'un déversoir dans le sas de l'écluse du Contre-Dam, à Ostende, ont été adjugés pour une somme de	44,775 26
Les terrains acquis à l'amiable et expropriés judiciairement ont coûté la somme de	142,517 36
Les frais de justice s'élèvent à	9,957 59
Traitements et salaires du personnel qui a été attaché à la direction des travaux	1,498 78
Total fr.	<u>458,916 43</u>
Les sommes dépensées ou engagées s'élèvent donc à fr.	458,916 43
Le crédit alloué à	<u>380,000 00</u>
Insuffisance fr.	<u>78,916 43</u>
